Tarn : la France offre gîte et couvert à un migrant guinéen, il viole deux femmes : condamné à 12 ans (MàJ : 7 ans de prison en dernière instance d'appel et une ITF inapplicable car pas de naissance reconnue dans son pays natal)

22/06/2025 à 11h51



« Sur les images que je vois, c'est moi et c'est pas moi » confiait ce jeune ressortissant guinéen, le 24 novembre 2021, devant la cour criminelle des Pyrénées-Atlantiques à Pau. Les images en question provenaient d'une vidéo de la violente agression commise le 15 février 2020 rue du Maréchal-Joffre à Pau. Il est 4 h du matin quand deux jeunes femmes, de retour de soirée, empruntent la rue piétonne pour rentrer chez elle. Elles croisent alors la route de Sekouba Konde, 22 ans, très alcoolisé.

Toutes deux avaient lutté désespérément pour repousser cet homme à la corpulence musculeuse. L'une s'était retrouvée

agenouillée au sol face à l'agresseur, pantalon baissé et sexe en main. C'est l'intervention d'un riverain alerté par les cris qui mettra fin à cette tentative de viol en le faisant fuir.

Condamné à « une errance à vie »

La vidéo, diffusée à l'audience, avait choqué jusqu'à Sekouba Konde lui-même qui disait ne pas se reconnaître dans ce comportement brutal. Arrivé en France seulement 15 jours avant les faits, au terme d'un parcours d'exil ponctué de traumatismes, il avait pour projet d'intégrer la Légion étrangère.

Incarcéré depuis les faits, il avait fait appel de cette première condamnation. Un deuxième procès s'était alors tenu en novembre 2022 à Tarbes, devant les assises, avec la même condamnation au bout. Mais le verdict avait été annulé par la Cour de cassation, saisie par la défense.

« Cela l'empêchera de bénéficier de toute régularisation dans tout l'espace Schengen et il ne pourra être éloigné vers aucun pays puisque sa naissance n'a pas été déclarée en Guinée. Il ne sera donc probablement pas réadmis. Cette condamnation signifie donc une errance à vie » explique-t-elle. « Il ne contestait pas sa culpabilité, pas plus que la peine de prison » ajoute Me Bedouret, assurant que son client était même « prêt à faire 20 ans pour éviter l'interdiction définitive du territoire ».

La République des Pyrénées

Viols : un jeune majeur condamné à 12 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des mineurs du Tarn

Le verdict est tombé ce mercredi en début d'après-midi : la cour d'assises des mineurs du Tarn a reconnu le jeune accusé, jugé depuis le 3 juin à Albi, coupable des faits de viol et l'a condamné à 12 ans de réclusion criminelle, ainsi

qu’à un suivi sociojudiciaire pendant 5 ans. Les magistrats et les jurés ont retenu l’excuse de minorité : l’accusé était encore mineur à l’époque du premier viol.

[…]

Le jeune accusé est originaire de Guinée, pays qu’il a quitté à l’adolescence pour se rendre en Europe. Un long voyage effectué grâce à un réseau de passeurs, en compagnie de son oncle qui aurait perdu la vie sous ses yeux avant d’arriver à destination. Après un passage en Espagne, le mineur non accompagné est arrivé à Rodez puis à Albi, où il avait été pris en charge par les services de l’aide sociale à l’enfance.

[…]

L’article dans son intégralité sur *La Dépêche*